

**2018-10-09**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018 à 19 h 40 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. GUY GAUTHIER**

**M. STEVE LEGGETT**

**M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS**

**Sont absents : M. MARTIN MEILLEUR M. SÉBASTIEN DESORMEAUX M. FERNAND GEMME**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**

La Directrice générale / Secrétaire trésorière, **M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018
- Période de questions d'ordre général

**Résolutions :**

- Demande de droit de passage des motoneigistes de Namur
- Signature du contrat avec le MTQ pour le déneigement
- Annulation d'appel d'offres - chemin Marcel-Dardel
- Appui à la Municipalité de Lac-des-Plages
- Utilisation des véhicules incendies pour l'Halloween
- Contribution annuelle - La Croix-Rouge Canadienne
- Formation pour la rédaction du journal "Le Namurois"
- Adhésion Loisirs sports Outaouais
- Mandat - Révision du plan et des règlements d'urbanisme
- Offre de service Infotech

**Finance :**

- Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\* \* \* \* \*

**2018-10-82 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

### **2018-10-84 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DES MOTONEIGISTES DE NAMUR**

CONSIDÉRANT que des motoneigistes de Namur représenté par Monsieur Stéphane Lanthier, demande l'autorisation de circuler en motoneige sur le chemin des Vergers durant la période hivernale pour les cinq prochaines années.

CONSIDÉRANT que la circulation sera partagée avec le Club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT que l'installation de signalisation et le matériel nécessaire sera de la responsabilité de Monsieur Stéphane Lanthier;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil municipal de la Municipalité de Namur tolère la circulation des motoneiges sur le chemin des Vergers pour les cinq prochaines années;

QU' Advenant que la présence des motoneigistes devenait une problématique, la municipalité se réserve le droit d'annuler, en tout temps, cette tolérance de passage.

Adoptée à l'unanimité

### **2018-10-85 SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE MTQ POUR LE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déposé à la Municipalité de Namur une offre de contrat portant le numéro 850946279, dossier no. 8906-18-4917 pour l'exécution du déneigement et du déglçage du chemin Namur - Boileau pour un montant de 20 091.63 \$;

CONSIDÉRANT que cette offre de contrat est pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

CONSIDÉRANT que les travaux à exécuter sont les suivants : déneigement, déglçage et fourniture des matériaux pour le chemin Namur - Boileau, de l'intersection de la route 323 jusqu'au chemin Blais, sur une longueur pondérée de 4.981 kilomètres;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur accepte l'offre de contrat du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 20 091.63 \$;

QUE La Directrice générale, Madame Marie-Pier Lalonde Girard, soit autorisée à signer tous documents requis à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

### **2018-10-86 ANNULATION D'APPEL D'OFFRES - CHEMIN MARCEL-DARDEL**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2018-09-21 pour le changement d'un ponceau sur le chemin Marcel-Dardel;

CONSIÉDRANT que le plan fournis pour l'appel d'offres ne reflétait pas les besoins de la municipalité;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil municipal entérine l'annulation de l'appel d'offres numéro 2018-09-21 pour le changement d'un ponceau sur le chemin Marcel-Dardel;

QUE La municipalité retourne en appel d'offres pour lesdits travaux avec un nouveau plan.

Adoptée à l'unanimité

### **2018-10-87 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a fait une demande au ministère des Transports afin de construire un élargissement à l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et l'entrée du chemin du Lac-Lévesque ;

CONSIDÉRANT la réponse négative du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages, juge quant à lui que les entrées sont dangereuses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages demande l'appui aux municipalités de la MRC de Papineau;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur appui la Municipalité de Lac-des-Plages dans sa démarche auprès du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-88 UTILISATION DES VÉHICULES INCENDIES POUR L'HALLOWEEN**

CONSIDÉRANT que le 31 octobre c'est l'Halloween et que plusieurs personnes circuleront sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les pompiers assureront une sécurité lors de cette soirée;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait une intervention d'urgence, les véhicules seront disponibles pour y répondre quand même;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur autorise l'utilisation des véhicules incendies pour cette soirée;

QU' Advenant une intervention d'urgence, les véhicules seront disponibles pour y répondre.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-89 CONTRIBUTION ANNUELLE - LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des citoyens et des biens contre les sinistres ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge Canadienne a déposé une demande de contribution annuelle couvrant la période novembre 2018 à octobre 2019;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Notre contribution municipale de 160.00 \$ soit versée à la Croix-Rouge Canadienne.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-90 FORMATION POUR LA RÉDACTION DU JOURNAL "LE NAMUROIS"**

CONSIDÉRANT que Monsieur Marcel Samson est le rédacteur du journal "Le Namurois";

CONSIDÉRANT que Monsieur Samson a demandé à suivre une formation pour parfaire ses connaissances avec le logiciel utilisé;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur accorde un montant de 120.00 \$ à Monsieur Marcel Samson pour suivre une formation du logiciel Word.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-91 ADHÉSION LOISIR SPORT OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion reçue de Loisir sport Outaouais;

CONSIDÉRANT que le conseiller Monsieur Sébastien Desormeaux participe aux rencontres organisées par Loisir sport Outaouais;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La municipalité procède à l'adhésion annuelle de Loisir sport Outaouais au montant de 127.05 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-92 MANDAT - RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) par la MRC de Papineau qui oblige les municipalités à modifier sa réglementation en concordance avec celui-ci;

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de procéder à des modifications de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les offres reçues de Monsieur Pierre-Yves Guay et de Urba + Consultants ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le mandat soit confié pour la révision des règlements et du plan d'urbanisme à Urba + Consultants pour un montant forfaitaire de 23 000 \$ plus taxes avec un crédit de 10 heures supplémentaires en banque.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-93 OFFRE DE SERVICE INFOTECH**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Infotech pour le logiciel comptable Sygem;

CONSIDÉRANT l'économie à réaliser sur plusieurs années,

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le Municipalité de Namur informe Infotech qu'elle accepte son offre de service pour le logiciel Sygem au montant de 5 090.00 \$ plus taxes, et qu'elle acquittera la facture en 5 versements annuels égaux soit en 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 sans frais d'intérêt;

QUE La municipalité accepte le contrat de service au montant de 5 295.00 \$ pour l'année 2019.

QUE La Directrice générale soit mandatée à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-10-94 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 15 361.10 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 40 828.09 \$ apparaissant à la liste datée du 30 septembre 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

#### **RAPPORT DU MAIRE**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **2018-10-95 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière